

Jacques Ansermet appelé à l'aide à Vevey

POLITIQUE A la suite de la suspension de trois municipaux, l'ancien syndic de Chésereux a été désigné à l'exécutif de la ville.

Ancien député et ancien syndic de Chésereux, Jacques Ansermet est en passe de créer une nouvelle fonction: «municipal de secours». Après avoir rejoint brièvement la Municipalité de Bassins mise à mal par la démission simultanée de trois élus, l'ingénieur civil est à nouveau l'homme désigné par le gouvernement vaudois pour compléter le collège municipal de Vevey.

En raison de la suspension de Lionel Girardin en juin 2018,

ainsi que de Jérôme Christen et Michel Agnant en décembre 2018, et malgré l'extension des prérogatives de Michel Renaud, siégeant désormais en tant que troisième municipal à part entière, la Municipalité de Vevey a sollicité la désignation d'un quatrième membre à l'exécutif.

Répondant favorablement à la demande de la Municipalité, le Conseil d'Etat a désigné hier Jacques Ansermet afin de pourvoir l'un des deux sièges

laissés vacants.

Cette désignation prend effet immédiatement et sera valable aussi longtemps que MM. Girardin, Christen et Agnant feront tous trois l'objet d'une suspension au sens de l'art. 139 b de la loi sur les communes. En d'autres termes, dans l'hypothèse où l'un des trois municipaux suspendus devait être réintégré dans ses fonctions, la mission de MM. Renaud et Ansermet prendrait automatiquement fin.

Fin connaisseur des institutions, Jacques Ansermet dispose d'une grande expérience au sein d'un exécutif communal puisqu'il a été syndic de Chésereux. «Je vais apprendre le rôle de municipal, puisque dès mon élection à Chésereux, j'avais immédiatement siégé en tant que syndic», expliquait-il avant sa prise de fonction à Bassins, en octobre.

Aider au fonctionnement

Personnalité politique vaudoise, il a également siégé au Grand Conseil de 2007 à 2017. Au mois d'octobre 2018, M. Ansermet avait été nommé conseiller municipal de la commune de Bassins qui n'était plus valablement constituée par suite d'une triple démission.

Le Conseil d'Etat espère que cette mesure supplémentaire permettra d'assurer une



A l'automne 2018, Jacques Ansermet avait été appelé au secours pour Bassins. Il remet ça à Vevey. ARCHIVES SIGFREDO HARO

meilleure répartition des charges au sein de la Municipalité. Elle devrait également garantir le fonctionnement institution-

nel de la commune de Vevey au regard des échéances importantes qui l'attendent en 2019. **DSZ**